



Probleme de date de salaires

Par **magali29**, le **06/06/2009** à **19:25**

Bonjour, je depend de la convention de l'hotellerie restauration et mon probleme est le suivant:
Tous les mois je suis obligé de reclamer mon cheque de salaire. Pourtant sur les bulletins de salaires les dates s'arretent au 31 et je ne perçoit mon cheque que entre le 5 et le 12 du mois, meme en le reclamant.
Je voudrais savoir si cela est legal.
En vous remerciant de prendre de votre temps, le forum est genial.

Par **milou**, le **08/06/2009** à **10:24**

Bonjour,
L'employeur a une certaine liberté en ce qui concerne la date de paiement des salaires.
Mais il doit respecter une règle : payer tous les mois à la même date.
Donc effectivement dans votre cas la façon de procéder de votre employeur est un peu "limite"...
Libre à vous de lui rappeler ses obligations par lettre recommandée.
Cordialement